

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 060-200093516-20240325-2024_05-DE



SMEHE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Mouy

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS

Siège : Mairie de Hermes (60370)
E-mail : smehe60370@gmail.com
Site internet : www.smehe-eaupotable.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité du Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs, dûment convoqué, s'est réuni le 25 mars 2024 en mairie de Berthecourt, 60370 BERTHECOURT, sous la présidence de M. Didier POPOT.

Membres présents :

MEMBRES	
En exercice	Présents 12
18	Votants 13

Communes	Délégués
BAILLEUL-SUR-THERAIN	M. QUENTIER et
BERTHECOURT	M. POPOT et Mme BORDERES
HEILLES	M. FERNET et
HERMES	M. BALACHE et M. BRIGAUD
HONDAINVILLE	Mme BRICHEZ et M. FRIN
ROCHY-CONDÉ	et
SAINT-FÉLIX	M. LEBEGUE et M. ROUILLE
THURY-SOUS-CLERMONT	M. CLAUX et
VILLERS-SAINT-SEPULCRE	M. WAWRIN et

Absents excusés : M. MAYEUX ayant donné procuration à M. WAWRIN – Mme CANDILLON – M. JAMBOIS

Secrétaire de séance : Mme Michèle BRICHEZ

DÉLIBÉRATION N°05/2024 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023

Le Comité Syndical, en application de l'instruction budgétaire et comptable M49,

Après avoir approuvé, le 25 mars 2024, le compte administratif 2023 qui présente un **excédent de fonctionnement** d'un montant de **803 891,65 €**,

- Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un **excédent** de la section d'investissement s'élevant à **179 599,66 €**
- Considérant que le budget de 2023 comportait, en prévision, un **virement de la section de fonctionnement** (ligne 023) à la section d'investissement (ligne 021) de **760 356,39 €**,

Décide à l'unanimité, sur proposition du Président, d'affecter au budget le résultat précédemment indiqué, comme suit :

· **Report en section de fonctionnement**
(compte 002 en recettes) : **803 891,65 €**

Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération reçue en Préfecture le 29/03/2024 et publiée le 29/03/2024. Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de laquelle il est devenu exécutoire.

Le Président,
Didier POPOT

SMEHE
HERMES ET ENVIRONS
60370

Fait à BERTHECOURT, le 26 mars 2024

Le Président,

Didier POPOT

SMEHE
HERMES ET ENVIRONS
60370